## ARTICLE PREMIER.

### *Des Médications proprement dites.*

Les médications peuvent consister dans la modification des propriétés vitales, organiques, ou animales, dans l'altération des propriétés de tissu, et dans un changement plus ou moins notable des fonctions. Elles peuvent embrasser tout l'organisme, avoir leur siége dans un système ou appareil d'organes, affecter un organe en particulier, ou se borner à un de leurs tissus. Elles peuvent introduire des changemens variés dans la composition des humeurs. Elles peuvent accélérer, ralentir, anéantir l'exercice d'une fonction, ou en intervertir l'ordre. Leur invasion peut suivre plus ou moins promptement l'application du médicament; leur durée peut être plus ou moins longue, et leur marche uniforme ou variée, continue ou intermittente. Leur terminaison peut être brusque ou graduée; elle peut rétablir l'organe dans son état antérieur, ou le rejeter dans un état différent et même opposé.

La médication d'un organe peut s'étendre aux parties contiguës ou continues, à des organes éloignés ou à tout l'organisme, et y déterminer des effets analogues ou différens. Cette influence contiguë ou sympathique peut varier selon l'intensité et la période de la médication; elle peut être l'objet principal du traitement, être avantageuse, indifférente ou délétère : elle forme, dans ce dernier cas, des complications d'autant plus importantes à connoître, qu'elle porte sur des organes plus nécessaires à la vie.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf urn:nbn:de:hbz:061:2-147688-p0156-5 DFG

Les médications sont en général constantes dans leurs phénomènes; elles ne sont susceptibles que de modifications accidentelles dépendantes de l'état actuel des propriétés vitales et de l'habitude. Elles n'ont cependant pas toutes le même degré de constance; elles présentent à cet égard des différences selon l'organe qu'on excite, selon les propriétés qu'on met en jeu, selon l'effet qu'on veut déterminer, selon l'espèce de médicament qu'on emploie, selon la surface organique sur laquelle on l'applique, et selon la voie par laquelle on agit.

Pour apprendre à connoître les phénomènes qui composent une médication, il faut la déterminer d'abord sur l'homme adulte, sain et d'un tempérament moyen (sanguin); il faut répéter ces essais un grand nombre de fois chez des individus semblables, et dans des circonstances hygiéniques analogues. On doit se servir en premier lieu du même médicament; il est ensuite nécessaire de faire de nouvelles expériences sur le même individu et dans les mêmes circonstances hygiéniques, avec des corps médicamenteux plus ou moins analogues. Il faut répéter chacun de ces essais chez des individus semblables, les circonstances hygiéniques étant différentes; il faut les répéter enfin chez des individus différens par leur âge, par leur sexe, par leur tempérament, par les espèces, variétés et périodes de maladies dont ils sont affectés; les circonstances hygiéniques étant les mêmes. Cette voie seule peut nous apprendre quelle est l'influence que les circonstances hygiéniques, l'état individuel et les maladies, exercent sur les effets immédiats des médicamens.

Les caractères des médications résultent de la comparaison des phénomènes organiques qui suivent l'application des médicamens avec ceux qui dénotoient l'état antérieur de l'organe et de ses fonctions. Le diagnostic n'est pas toujours également facile ; il est plus obscur lorsque l'organe sur lequel on agit est situé profondément, lorsque les phénomènes sont peu intenses, lorsqu'ils ont une marche lente, lorsque l'état des fonctions n'est changé qu'en plus ou en moins, lorsqu'il ne se développe pas de phénomènes sympathiques, ou que ceux-ci portent sur des propriétés vitales organiques. Pour caractériser une médication, on doit choisir les phénomènes locaux qui tombent sous les sens, qui sont constans ou peu variables, et liés directement au changement immédiat lui-même. Lorsque les phénomènes locaux ne peuvent tomber sous les sens, il faut s'arrêter à ceux qui proviennent de la subordination des fonctions entre elles, et enfin aux phénomènes sympathiques les plus constans. Il est convenable aussi d'exposer les variétés dont la médication est susceptible, et de s'élever, autant que possible, aux causes de ses variations.

Les médications ont entre elles plus ou moins d'analogie selon l'organe qui en est le siége, selon les propriétés vitales qu'on modifie, et selon les changemens qu'on introduit dans les fonctions. Les propriétés vitales et les fonctions d'un même organe peuvent être modifiées de manière variée; tandis que des propriétés ainsi que des fonctions analogues peuvent être modifiées de la même manière dans des organes différens. On peut, d'après cela, classer les médications selon les organes qu'on met en jeu, se-

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf urn:nbn:de:hbz:061:2-147688-p0158-6 DFG

lon les propriétés vitales qu'on modifie, et selon les fonctions qu'on trouble. Ces différens modes de division peuvent être subordonnés les uns aux autres de manière variée. Lorsqu'il s'agit de médications communes à un grand nombre d'organes, il convient d'établir la première division sur les propriétés vitales. S'agit-il de médications particulières à un système ou appareil d'organes, on établit la première division sur ces organes eux-mêmes; enfin, lorsqu'il s'agit de changemens spécifiques, ce sont eux qui deviennent l'objet de la première division.

Tous les organes ne peuvent, à cause de leur position, être mis en contact immédiat avec les medicamens. Il n'y a que la peau, les membranes muqueuses du conduit alimentaire, de l'œil, du conduit auriculaire, de la cavité nasale, des bronches, de l'urètre, de la vessie urinaire, du vagin et de l'utérus, qui en soient susceptibles dans l'état ordinaire. Les autres organes ne le permettent que lorsqu'ils sont dénudés accidentellement. On n'a pas encore cherché à injecter les médicamens dans le tissu cellulaire soucutané, et on connoît trop les dangers qui accompagnent l'injection des corps étrangers dans les veines, pour oser y recourir. On est donc obligé de suivre une marche variée lorsqu'on veut agir sur des organes situés profondément. Quelquefois on médicamente l'organe qui est contigu à celui qu'on veut modifier, ou le tissu qu'on sait sympathiser avec lui : c'est ainsi qu'on irrite la luette pour provoquer le vomissement. D'autres fois on agit sur l'organe sous la dépendance duquel se trouve celui qu'on veut médicamenter : c'est ainsi qu'on suspend l'action cé-



Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf urn:nbn:de:hbz:061:2-147688-p0159-4 DFG

rébrale, pour faire cesser des spasmes ou des convulsions des muscles volontaires. Enfin, dans quelques cas, on change l'état de tout l'organisme, afin que l'organe sur lequel on veut agir participe à la médication générale : ce dernier exige souvent une attention particulière, afin qu'il soit plus spécialement influencé que les autres.

Le médicament appliqué sur un organe peut agir directement et occasionner des phénomènes contigus ou sympathiques. Il peut être absorbé, être introduit dans les voies de la circulation, et agir localement sur un ou sur plusieurs organes en particulier, ou sur tout l'organisme à la fois. On ne peut douter de l'absorption d'un médicament lorsque les liquides exhalés ou excrétés présentent quelqu'une de ses propriétés, par exemple, son odeur, sa saveur, sa couleur; lorsqu'on obtient un effet absolument analogue en l'injectant dans les veines; lorsqu'il n'agit pas notablement sur le lieu même de son application, et lorsqu'il détermine des effets semblables, quelle que soit la surface sur laquelle on l'applique. Mais on n'a pas toujours autant de données. Il est souvent impossible de préciser si l'effet général ou celui qui se manifeste dans un organe éloigné est sympathique ou s'il dépend de l'absorption. L'action sympathique survient peu de temps après l'application du médicament. Elle a ordinairement lieu avant que celui-ci ait pu être absorbé : c'est ainsi qu'on rejette quelquefois le quinquina, le muriate d'ammoniaque, etc., presque entiers, ou même en totalité, quelque temps après leur ingestion ; et malgré cela, la plupart des phénomènes généraux

propres à l'action de ces corps se sont déjà manifestés. L'action sympathique varie selon la surface avec laquelle on met le médicament en contact; elle exige qu'on l'administre sur chacune d'elles dans des quantités variées; elle est le plus souvent accompagnée d'un effet notable sur le lieu même d'application. Le même médicament paroît, dans quelques cas, agir en même temps par absorption et par sympathie. Il refuse ou cesse quelquefois d'agir appliqué sur une même surface, quoiqu'on ait fortement augmenté sa dose; et il donne lieu au même effet, quoiqu'à dose moindre, si on le met en contact avec un autre tissu (opium).

On peut donc agir sur un organe par plusieurs voies différentes, 1°. directement, 2°. par contiguité, 3°. par sympathie, 4°. par absorption, 5°. par subordination d'organes, et 6°. par suite d'action générale. *Bichat* avoit particulièrement établi les quatre premières voies; j'ai cru devoir y ajouter les deux autres (1).

Pour agir par contiguité, on choisit le tissu qui recouvre directement l'organe qu'on veut médicamenter. Pour agir par sympathie, on met le plus ordinairement en action l'estomac, la peau, l'intestin, la membrane muqueuse des cavités nasale et buccale, le tissu cellulaire soucutané, les sens, etc.

---

(1) Il existe un autre mode d'action des médicamens, que j'indique dans les généralités de mes cours de Matière Médicale: c'est la révulsion. On y a si fréquemment recours dans la pratique médicale, et elle est très-souvent si avantageuse, qu'on doit s'étonner que des hommes qui se sont occupés de matière médicale avec beaucoup de succès, n'en aient pas fait mention. *P. H. N.*

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf urn:nbn:de:hbz:061:2-147688-p0161-1 DFG

On a égard aux sympathies actives de l'organe, et à la délicatesse de sa structure : voilà pourquoi on agit moins souvent sur la conjonctive que sur la membrane muqueuse du nez. Pour agir par absorption, on applique le médicament sur la membrane muqueuse de l'estomac, sur la peau, sur la membrane muqueuse du gros intestin, sur celle des lèvres, etc. On facilite l'absorption en enlevant tout ce qui recouvre le tissu par lequel elle doit avoir lieu, et en étendant assez le médicament pour qu'il agisse le moins possible sur le lieu de son application. Le choix de ces surfaces est subordonné à différentes circonstances : il est quelquefois indifférent. L'absorption cutanée convient surtout lorsqu'on veut agir sur le système lymphatique, particulièrement sur les glandes soucutanées, sur les organes rénaux, etc. ; l'absorption gastrique est plus indiquée lorsqu'on veut agir sur le système nerveux, sur l'appareil circulatoire, sur l'appareil respiratoire, etc., etc. Pour agir par subordination, on modifie l'organe sous la dépendance duquel se trouve la partie qu'on veut médicamenter : c'est ainsi qu'on agit quelquefois sur l'encéphale, sur le cœur, etc.

La direction d'une médication exige plus ou moins d'attention selon l'organe sur lequel on agit, selon les propriétés vitales qu'on veut modifier, selon l'espèce et la variété de changement immédiat qu'on détermine, selon son degré d'influence sur l'état de l'organisme, selon l'état actuel de l'individu, selon le médicament qu'on emploie, selon les effets secondaires auxquels on veut donner lieu, etc. Les médications de l'encéphale exigent plus de pru-

dence que celles de la peau ; le vomissement et la purgation nécessitent une série d'attentions qu'on néglige si on veut déterminer l'éternuement, etc.

Quoiqu'en dernière analyse on ne fasse qu'augmenter, diminuer ou annihiler l'état des propriétés vitales, on peut cependant donner lieu à des médications très-variées. Ce sont tantôt les phénomènes locaux, tantôt ceux de contiguité, de sympathie, de subordination, qui fixent plus particulièrement l'attention du médecin ; quelquefois on n'excite un organe que pour débiliter généralement, et d'autres fois pour exciter en même temps tout l'organisme. Dans certains cas, en modifiant une fonction, on a moins égard à l'état des propriétés vitales, qu'à l'effet résultant de l'exercice de la fonction : c'est ainsi qu'on peut déterminer le vomissement uniquement pour rejeter ce qui est contenu dans l'estomac, ou pour donner lieu à une excitation générale. Or, dans tous ces cas on doit apporter, dans chaque médication, une attention propre à faire naître plutôt tel effet secondaire que tel autre.

Il ne faut point confondre la médication avec le changement qu'elle peut déterminer dans la marche des maladies. Celui-ci n'en est que l'effet ; il varie selon l'état individuel et maladif, tandis que la médication n'éprouve par là que des modifications accidentelles. C'est faute de distinguer ces deux choses qu'on a tant embrouillé la matière médicale, qu'on a tant multiplié le nombre des corps médicamenteux, et que les faits rapportés par les auteurs sont si souvent contradictoires.

Pour juger de l'effet secondaire d'une médication,

il faut bien connoître la marche spontanée des maladies, ainsi que toutes les variations dont la succession des symptômes, leur durée et leur degré d'intensité sont susceptibles; il faut surtout avoir observé l'influence que peuvent avoir les circonstances hygiéniques. La détermination des effets secondaires est d'autant plus facile et plus précise, que la maladie a une marche spontanée plus constante, que les circonstances hygiéniques ont été moins propres à la troubler, que les changemens qui y sont survenus ont suivi de près la médication ou l'application du médicament, et qu'ils diffèrent davantage de ceux que la maladie présente ordinairement. On voit, d'après cela, que s'il est des circonstances où il est facile de faire cette distinction, il en est aussi où cet objet exige beaucoup de sagacité et de prudence de la part du médecin. En général, on ne peut y parvenir que très-lentement, et par une multitude, souvent décourageante, d'expériences exactes.

## ARTICLE DEUXIÈME.

### *Considérations générales sur les Médicamens.*

Les médicamens sont les instrumens à l'aide desquels on détermine les médications. Ils ne sont que les corps médicamenteux disposés convenablement. Ils sont moins multipliés que ces derniers; car ceux-ci forment autant d'espèces et de variétés diverses, qu'ils présentent de différences essentielles dans leurs propriétés physiques et chimiques. Nonobstant cela, la plupart d'entre eux présentent beaucoup d'analogie sous le rapport de leur action sur les organes

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf urn:nbn:de:hbz:061:2-147688-p0164-9 DFG